

Image not found or type unknown



Litige sur état des lieux en sortie

Par **Eve27**, le **08/01/2019** à **03:15**

Bonjour nous avons fait l'état des lieux et remis les clés le même jour nous avons reçu celui-ci avec des corrections à faire premier cas l'état d'entrée était B il a indiqué C on demande de rectifier et de remettre B comme à l'origine et en ressorti évidemment il indique D alors que l'état est correct qu'en doit-on faire 2 cas il y a des travaux à faire C était indiqué tapisserie dans le séjour et peinture dans cuisine On ou fait parvenir un devis avec peinture sur séjour et pièce principale avec plafond hors les Plafonds sont en bon état indique sur l'état des lieux la somme est de 1800 euro pour 21 mètre carré que peut-on faire Existe-t-il une loi pour ce litige Je vous remercie par avance de votre réponse car c'est l'appartement De notre père qui est décédé en Novembre merci